

A2019C06528

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction  
Départementale  
des Territoires

### Avis d'Enquête Publique UNIQUE relative au projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans, par le SIEPAVEO

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-099-DDTSE-01 du 09 avril 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 09 mai 2019 au 07 juin 2019 – 16h00.

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est autorité compétente pour prendre les décisions :

- portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du code de l'environnement, du défrichement en application du code forestier, de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement et prenant en compte l'évaluation environnementale.

- portant création de servitudes au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme dans le cadre du projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans.

Au terme de cette enquête, les maires des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans sont les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

M. Marc BESSIERE, ancien directeur adjoint de collectivité territoriale et consultant, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie d'Oz-en-Oisans : le mercredi 15 mai 2019 de 15h00 à 17h00.

En mairie d'Allemont : le samedi 18 mai 2019 de 08h30 à 11h30,

En mairie d'Allemont : le lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00,

En mairie d'Oz-en-Oisans : le lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00,

En mairie d'Oz-en-Oisans : le vendredi 07 juin 2019 de 09h00 à 12h00,

En mairie d'Allemont : le vendredi 07 juin 2019 de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations,

sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions : - l'étude d'impact, - l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, - l'information sur l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche, - l'avis du conseil national de la protection de la nature, - le dossier de servitude, - 3 dossiers de permis de construire : PC 0380051820005 - PC 0382891820002 - PC 0380051820006.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet suivant : [www.siepaveo.fr](http://www.siepaveo.fr)

- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie d'Allemont, (5 chemin des Faures

- 38114), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique Eau d'Olle Express - à l'attention du commissaire enquêteur », lequel les annexera au registre d'enquête,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr) jusqu'au 07 juin 2019 – 16h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Les observations transmises par voie postale et « registres » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet ou son mandataire auprès desquels des informations peuvent être demandées :

SIEPAVEO - Mairie d'Oz-en-Oisans - 38114 Oz-en-Oisans - Tél. 04 76 80 70 42 / [siepaveo@orange.fr](mailto:siepaveo@orange.fr)  
Territoires 38 - M. Vincent GUILLEMIN - 34 rue Gustave Eiffel - 38028 Grenoble Cedex 1 - Tél 04 76 70 97 97 / [v.guillemain@elegia-groupe.fr](mailto:v.guillemain@elegia-groupe.fr)

Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D. T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies d'Allemont et d'Oz-en-Oisans et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .

A2019C06520

## Commune de CHÂTEAU-BERNARD (38650)

### INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Par délibération N°2019-30 du 4 avril 2019, le Conseil Municipal de Château-Bernard a décidé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) "simple" sur les zones Urbanisées (UA et UT) et A Urbaniser (1AU), conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 février 2019 ; de donner délégation à M. le Maire pour l'exercice du D. P.U. sur les périmètres concernés.

Le Maire,  
Jacques POSTOLY